

# RAPPORT ANNUEL

2014

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 JUIN 2015	4
COMPTES SOCIAUX 2014	13
Bilan actif	14
Bilan passif	15
Compte de résultat	16
Tableau de flux de trésorerie	17
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	
1. Faits significatifs à la clôture	18
2. Evénements postérieurs à la clôture	18
3. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués	18
4. Analyse des principaux postes du bilan	20
5. Analyse des principaux postes du compte de résultat	27
7. Instruments financiers et risques de marché	31
8. Parties liées	32
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	36

RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité d'Eurofins-Cerep au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société.

### Note Préliminaire

Eurofins-Cerep SA (ou la « Société ») répond aux conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés et ne publie plus de tels comptes à compter de l'exercice 2014.

Les comptes au 31 décembre 2014 sont en conséquence établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des normes comptables françaises. Le comparatif figurant dans les commentaires ci-après n'est donc pas similaire dans son principe d'établissement et sa présentation à celui publié à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels 2013.

Les principales incidences dans le résultat opérationnel social sont le non retraitement des crédits-bails, la présentation des éléments significatifs non récurrents en résultat exceptionnel, ainsi que le traitement du crédit d'impôt recherche en impôts sur les bénéfices.

### Présentation de l'activité de la Société

Eurofins-Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("Drug Discovery").

La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre une stratégie de Drug Discovery basée sur la détermination précoce des éventuels effets secondaires des médicaments. Son approche rationnelle apporte des solutions pour réduire le temps et le coût de développement des médicaments en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant les molécules qui pourraient échouer en développement.

Eurofins-Cerep a en effet développé une plate-forme technologique pour déterminer rapidement et à faible coût les propriétés pharmacologiques, le métabolisme et la toxicité potentielle des candidats-médicaments. Ces molécules sont ainsi testées *in vitro* dans un ensemble de modèles (ou tests) moléculaires et cellulaires mis au point et validés par Eurofins-Cerep. Les résultats de ce profilage *in vitro* fournissent autant d'indicateurs des effets des composés chez l'homme. Ils peuvent aussi être interprétés à l'aide de BioPrint®, un outil informatique propriétaire développé par les informaticiens et les pharmacologues de Eurofins-Cerep autour d'une base de données générée par la Société et incluant les résultats *in vitro* de près de 2 500 médicaments actuellement commercialisés, ayant échoué pendant les phases de développement cliniques, ou ayant été retirés du marché. Cette approche permet aux clients de Eurofins-Cerep de limiter le nombre de produits à synthétiser et à tester dans les phases de recherche, d'orienter les candidats-médicaments lors des essais cliniques et d'identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants, et/ou ayant échoué dans leur indication originale ou encore en cours de développement.

#### La plate-forme technologique de Eurofins-Cerep

La plate-forme technologique de Eurofins-Cerep comprend :

- . le criblage à haut débit pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille ;
- . le profilage à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (biodisponibilité et toxicité des molécules) ;
- . BioPrint®, une base de données relationnelle qui permet de prédire les propriétés cliniques d'une molécule à partir de ses descripteurs moléculaires et de ses effets *in vitro*.

#### Les modèles *in vitro*

Une molécule chimique exerce son effet biologique, que ce soit un effet thérapeutique ou un effet toxique, en agissant sur des protéines, appelées cibles moléculaires. Le nombre total de protéines, ou cibles potentielles, chez l'homme, est estimé à environ 10 000. Les progrès récents en biologie moléculaire ont permis d'identifier nombre de ces cibles mais le mécanisme d'action de la plupart d'entre elles reste inconnu. Seules quelques centaines de ces cibles sont connues pour être impliquées dans les effets thérapeutiques et secondaires des médicaments.

La connaissance exhaustive de ces cibles et leur relation avec les effets cliniques observés chez l'homme permettrait le développement de médicaments efficaces et dénués d'effets secondaires ou toxiques.

Eurofins-Cerep a, dans ce domaine, le savoir-faire le plus étendu au monde, avec un catalogue d'environ 1 300 modèles *in vitro* permettant de déterminer l'effet des molécules sur plusieurs centaines de cibles, incluant les cibles déjà connues et d'autres de découverte plus récente et encore mal caractérisées.

Les modèles sont fiables et robustes. Ils sont réalisés dans des volumes de quelques microlitres pour une optimisation des coûts et une faible consommation des matières premières.

La recherche et développement de Eurofins-Cerep est spécialisée dans la mise au point de nouveaux modèles *in vitro* et l'adaptation de nouvelles technologies dans ces modèles.

#### Le criblage à haut débit

Un programme de recherche de nouveaux médicaments débute en général par le test de plusieurs centaines de milliers de composés sur la cible d'intérêt. Cette étape est appelée criblage à haut débit. Elle doit être réalisée rapidement, à faible coût et doit permettre l'identification fiable de composés actifs. Eurofins-Cerep a développé un savoir-faire reconnu dans ce domaine, mettant en jeu un processus optimisé basé sur l'utilisation de matériels robotiques sophistiqués dont certains ont été conçus par la Société.

Eurofins-Cerep est en mesure de cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour sur une cible déterminée.

#### Le profilage à haut débit

A l'issue de l'étape de criblage à haut débit, les composés actifs sont sélectionnés. Leurs structures chimiques servent de base aux chimistes pour la conception de nouveaux composés qui seront à leur tour criblés sur la cible d'intérêt. A ce stade, il est important aussi de s'assurer que ces composés ne produiront pas d'effets secondaires ou toxiques, de vérifier qu'ils atteindront l'organe visé une fois administrés chez l'homme et que leur métabolisme hépatique sera compatible avec leur utilisation. A cette fin, les composés doivent être testés dans un ensemble de modèles *in vitro* prédictifs. Cette étape, appelée profilage, est réalisée en général sur un ensemble de 20 à 100 cibles en parallèle.

Le nombre de composés actifs issus de l'étape de criblage à haut débit peut être important. Il convient donc de pouvoir profiler de nombreux composés en parallèle : c'est l'objet du profilage à haut débit.

S'il est relativement commun, dans les principaux laboratoires pharmaceutiques, de pratiquer le criblage à haut-débit (de nombreux composés sur une seule cible), le profilage, spécialement le profilage à haut-débit (de nombreux composés sur un ensemble de cibles), nécessite une expertise particulière, tant au niveau des procédures de chaque modèle (homogénéité optimale des conditions expérimentales) qu'au niveau de la gestion des flux de matières pour réduire la consommation, réduire le temps de cycle et maximiser la fiabilité des résultats. Eurofins-Cerep possède dans ce domaine un savoir-faire unique qui lui confère la place de leader mondial.

Eurofins-Cerep a développé une offre unique de modèles pharmacologiques destinés à comprendre et anticiper les effets des médicaments. Ceux-ci sont proposés généralement depuis les laboratoires d'Eurofins-Cerep situés dans la région de Poitiers.

## BioPrint®

BioPrint® est une vaste base de données pharmacologique et pharmaceutique (ADME) homogène et cohérente, qui constitue un outil unique d'aide à la décision dans le processus de découverte de nouveaux médicaments.

La base de données est constituée de trois ensembles distincts : les descripteurs chimiques (structures des composés, informations chimiques et descripteurs 2D et 3D), les profils *in vitro* et les effets *in vivo* de médicaments ou de produits de référence.

La base de données contient des informations sur près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement clinique, ou ayant été retirés du marché. Les informations sont d'une part les descripteurs des composés, et d'autre part leurs effets cliniques (effets thérapeutiques et effets secondaires) observés chez l'homme.

Les descripteurs stockés dans la base de données BioPrint® sont d'une part les paramètres physico-chimiques (structure chimique, descripteurs pharmacophoriques 3D, etc.) et les effets *in vitro*, mesurés dans un ensemble de 159 cibles. Ces effets *in vitro* ont tous été générés par Eurofins-Cerep dans des conditions homogènes qui rendent la comparaison des résultats entre eux fiable.

Grâce à l'interprétation des profils réalisés par Eurofins-Cerep, BioPrint® aide à déterminer si un nouveau produit a certaines des qualités requises pour devenir un médicament commercialisable, anticipant notamment les effets *in vivo* indésirables, les effets sur d'autres cibles que la cible principale visée, et les caractéristiques pharmaceutiques de la molécule étudiée.

L'approche BioPrint® permet ainsi, par comparaison avec les médicaments contenus dans la base de données, de déterminer la probabilité de survenance d'un effet secondaire pour un nouveau composé avant que celui-ci ait été testé chez l'homme.

Une autre application de BioPrint® est de permettre d'identifier des cibles, qui ne sont pas génétiquement apparentées à la cible principale testée mais qui lui sont structurellement proches, pour définir le profil le plus pertinent autour de la cible d'intérêt.

## L'offre de services

Eurofins-Cerep propose l'accès à sa plate-forme technologique sous forme de services.

L'offre d'Eurofins-Cerep inclut :

- le développement de nouveaux modèles, qui pourront être utilisés par Eurofins-Cerep pour tester les produits de ses clients ou qui pourront être transférés par Eurofins-Cerep à son client pour une utilisation par ses propres laboratoires,
- la détermination des mécanismes d'actions spécifiques des médicaments ou candidats-médicaments ; pour cela, Eurofins-Cerep met au point et valide des modèles moléculaires ou cellulaires adaptés à l'effet thérapeutique du médicament et analyse l'effet du composé d'intérêt sur ces modèles,
- le criblage à haut débit des composés ; ceux-ci – parfois plusieurs centaines de milliers – sont transférés à Eurofins-Cerep par son client. Eurofins-Cerep réalise le criblage et transmet les résultats au client ou les rend disponibles via Data Online.
- le profilage à haut débit : le client choisit un ensemble de modèles dans le catalogue d'Eurofins-Cerep ("à la carte") ou sélectionne un profil prédéfini par Eurofins-Cerep ("menu"). Il envoie ensuite à Eurofins-Cerep ses molécules à tester. Les résultats générés par Eurofins-Cerep sont transférés au client et/ou rendus disponibles via Data Online.
- l'interprétation des résultats *in vitro* et l'anticipation de leurs effets cliniques à l'aide de BioPrint®. A la demande du client, Eurofins-Cerep réalise une analyse des résultats basée sur l'expertise des pharmacologues de la Société qui s'appuie pour cela sur l'exploitation de la base de données BioPrint®.

S'ajoutant aux revenus des activités de services, des revenus provenant des droits de souscription à la base de données BioPrint® ou à des sous-ensembles de BioPrint®.

La Société Eurofins-Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2014 environ 600 partenaires commerciaux incluant la plupart des plus grands groupes pharmaceutiques. Eurofins-Cerep réalise directement ses prestations de recherche et ne fait pas appel à la sous-traitance.

## Bilan de l'exercice 2014 : progrès réalisés, évolutions prévisibles et difficultés rencontrées

### Renouvellement des principaux contrats de services

Eurofins-Cerep a renouvelé ses principaux contrats de services avec ses clients récurrents, incluant les plus grands laboratoires pharmaceutiques mondiaux.

### Développement de la plateforme épigénétique

Au cours de l'année 2014, Cerep a continué en collaboration avec l'université de Poitiers un projet de recherche centré sur le cancer du poumon et « épigénomes » cancéreux. Ce projet associe du personnel de l'université ainsi que celui des équipes de chercheurs Cerep, au sein des laboratoires Cerep.

Ce projet s'adosse à une aide obtenue auprès de la communauté européenne, de type FEDER, et devrait permettre à Cerep de proposer et de développer de nouveaux tests épigénétiques sur le marché.

Les premiers résultats obtenus seront partagés avec la communauté scientifique au cours de l'année 2015. Ces publications participeront à renforcer l'image scientifique de la société qui continue à investir dans l'étude des modifications épigénétiques associées aux mécanismes de cancérisation.

### Changement de dénomination sociale

Depuis 2013, Cerep SA fait partie du groupe Eurofins. Afin de rendre compte de cette nouvelle appartenance, tout en préservant l'identité de la Société, la dénomination sociale a été modifiée par l'assemblée des actionnaires en « Eurofins-Cerep » (juin 2014).

### Mise au nominatif des actions Eurofins-Cerep

Pour faciliter l'identification des actionnaires, il a été décidé de mettre les actions de la Société au nominatif obligatoire. Les actionnaires au porteur ont eu jusqu'au 30 septembre 2014 pour effectuer cette conversion, date au-delà de laquelle les droits des actionnaires ont été suspendus. Le Conseil d'administration a décidé de procéder, à l'expiration d'une période de deux ans à compter de la publication prévue aux dispositions légales, à la vente des actions en déshérence, le produit net de cette vente serait tenu à la disposition des ayants droits pendant une période de 10 ans sur un compte bloqué dans un établissement de crédit.

### Regroupement des actions Eurofins-Cerep

Eurofins-Cerep a décidé de procéder au regroupement des actions de la Société par attribution de 1 action nouvelle de 15 euros de valeur nominale contre 50 actions anciennes de 0,30 euro de valeur nominale chacune. La société Eurofins Discovery Services Lux Holding Sarl, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, a pris l'engagement de servir la contrepartie tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou des demandes tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés. A l'issue de l'opération, le capital social est modifié pour passer de 3 783 562,50 euros divisé en 12 611 875 actions de 0,30 euro de valeur nominale à 3 783 555 euros, divisé en 252 237 actions de 15 euros de valeur nominale. Cette opération a débuté le 2 janvier 2015.

### Changement au sein de la direction générale

En juillet 2014, la Société a annoncé le départ de son Président-Directeur général, Mr Thierry Jean, désireux de poursuivre d'autres projets. La nomination de son remplaçant, Mr Damien Seroux, a été rendue publique le 10 octobre 2014.

Thierry Jean accompagne la période de transition managériale et de succession à ses fonctions.

### Liquidation de la filiale Cerep Ltd

Considérant un chiffre d'affaires 2013 réalisé en Chine en deçà des attentes, et un début d'année 2014 qui n'a pas laissé entrevoir une reprise sensible sur ce marché, Eurofins-Cerep a décidé de procéder à la liquidation de sa filiale chinoise Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd. Les coûts associés ont été actés dans les comptes de la Société.

## 1. Commentaires sur les résultats sociaux

### 1.1 Exercices clos les 31 Décembre 2014 et 31 Décembre 2013

#### Chiffre d'affaires

(K€)	31.12.14	31.12.13	Variations	
			Valeurs	%
Services	18 445	20 212	-1 767	-8,74%
Autres	54	1	53	-
<b>Total</b>	<b>18 499</b>	<b>20 213</b>	<b>-1 714</b>	<b>-8,48%</b>

Le chiffre d'affaires 2014 s'est élevé à 18,50 millions d'euros en diminution de 8,48% par rapport au chiffre d'affaires 2013 de 20,21 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 1,02 million d'euros.

#### Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont diminué en 2014 de 1,66 million d'euros (soit -7,6%), à 20,21 millions d'euros, contre 21,87 millions d'euros en 2013.

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont nettement diminué de 1,31 million d'euros, à 3,63 millions d'euros en 2014 contre 4,84 millions d'euros en 2013.

Les autres achats et charges externes ont également diminué de 0,38 million d'euros, à 6,42 millions d'euros contre 6,80 millions d'euros en 2013. Il est à noter une hausse de la sous-traitance effectuée avec les sociétés du Groupe Eurofins à 1,88 million d'euros contre 1,05 million d'euros en 2013.

Les frais de recherche et développement des activités poursuivies engagés au cours de l'année 2014, intégralement comptabilisés en charges, sont évalués à 2,98 millions contre 3,58 millions d'euros pour l'exercice 2013.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi relatif à l'exercice 2014, a été enregistré au poste « Salaires et traitements » pour un montant de 0,21 million d'euros. Le crédit d'impôt a eu pour objet de permettre sur l'exercice de réaliser des efforts en matière d'innovation. Il n'a pas financé une hausse de la part des bénéfices distribués, et n'a pas non plus augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

#### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 1,66 million d'euros contre une perte de 0,82 million d'euros en 2013. Les gains réalisés sur les charges de fonctionnement et les charges de personnel ont permis de compenser partiellement la baisse de chiffre d'affaires.

#### Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,34 million d'euros contre un bénéfice de 0,28 million d'euros en 2013. Ce résultat est constitué principalement d'une reprise de provision de 0,17 million d'euros et de produits sur placements pour 0,16 million d'euros.

Le résultat exceptionnel est un gain de 0,38 million d'euros contre une perte de 0,67 million d'euros en 2013. Ce résultat est constitué en partie de la reprise de provision sur crédit-bail immobilier de Villebon pour 0,92 million d'euros, et d'une dotation pour solde net des créances dues par sa filiale Cerep Ltd.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 0,44 million d'euros en 2014 contre 0,32 million d'euros en 2013.

#### Résultat net

Le résultat net d'Eurofins-Cerep SA en 2014 est une perte de 0,49 million d'euros contre une perte 0,89 million d'euros en 2013.

## Trésorerie et ressources en capitaux

Au 31 décembre 2014, la trésorerie de la Société (y compris les placements de valeurs mobilières) s'élève à 2,75 millions d'euros contre 6,25 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette baisse est essentiellement due au complément de prêt consenti à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL pour un montant de 5,60 millions d'euros.

Le fonds de roulement s'établit à 9,00 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 9,42 millions d'euros un an plus tôt.

## Principaux risques

### Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités. La Société est également engagée dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque du taux d'intérêt liés aux activités et au financement de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

### Risque de change

Le bilan de la Société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

### Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Afin d'optimiser le coût financier global, lorsque le financement n'est pas contracté à taux fixe mais à taux variable, la Société met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels elle échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ainsi au 31 décembre 2014, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies de la Société est contractée à taux fixe. 100% de la dette liée aux actifs destinés à être vendus, dont essentiellement le financement par crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette, a été souscrit à taux variable.

### Risque de marché

Eurofins-Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de comptes à terme, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US, et d'actions.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 2 745 K€ au 31 décembre 2014, à comparer au 6 246 K€ du 31 décembre 2013. Cette baisse est essentiellement due au complément de prêt consenti à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL pour un montant de 5,60 millions d'euros.

### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins-Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

Exercice	2014	2013
Trois plus importants partenaires commerciaux	23%	29%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	32%	38%
Dix plus importants partenaires commerciaux	45%	50%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins-Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins-Cerep. Toutefois, Eurofins-Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins-Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins-Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins-Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins-Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

### Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à -494 826 euros de la façon suivante :

. Report à nouveau à l'ouverture	- 1 281 095 euros
. Résultat de l'exercice 2014	- 494 826 euros
. Report à nouveau après affectation	- 1 775 921 euros

### Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

### Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 17 224 euros et l'impôt correspondant, soit 5 741 euros.

### Délais de paiement fournisseurs et clients

#### Délais fournisseurs

(K€)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014		
Total des dettes fournisseurs	1 270	666	634	584	1	0	16	45

#### Délais clients

(K€)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014		
Total des créances clients	2 821	1 801	2 251	1 709	488	11	916	1202

### Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous n'avons pris aucune participation dans une tierce société au sens des articles L. 233-6 et L. 247-1 du code de commerce.

### Conventions réglementées et conclues avec des parties liées en 2014

Les conventions conclues au cours de la période avec des parties liées sont listées ci-après :

- SERVICE AGREEMENT conclu le 15 mai 2013 entre Eurofins Scientific Services SA (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management par Eurofins à Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une facturation de 220 K€ en 2014.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Eurofins-Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances. Cette convention n'a pas donné lieu à facturation en 2014.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Eurofins-Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une facturation de 72 K€ en 2014.

- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,80 million d'euros. En 2014, un complément a été versé pour 1,40 million d'euros, portant la somme en compte à 3,20 millions d'euros. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, a été enregistrée en compte pour une valeur de 4,15 K€.

- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Eurofins-Cerep dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention a donné lieu à une facturation de 116 K€ en 2014.

- REAGENT SUPPLY AGREEMENT conclu le 20 juillet 2013 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la fourniture réciproque de réactifs biologiques entre les parties à l'accord. Un avenant de prolongation a été signé le 05 juillet 2014. Cet accord a donné lieu à une facturation par Eurofins-Cerep de 43 K€ en 2014.

- CONTRAT DE RECHERCHE conclu le 11 décembre 2013 entre Cerep Discovery Services Co Ltd (« Cerep Ltd ») et Eurofins-Cerep. Cet accord a pour objet la rémunération des efforts de R&D fournis par Cerep Ltd pour le compte Eurofins-Cerep. Cet accord a donné lieu à une facturation par Cerep Ltd de 2,7 K€ en 2014.

- SERVICE AGREEMENT conclu le 01 janvier 2014 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management réciproquement entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins-Cerep. En 2014, Eurofins Panlabs, Inc. a facturé au titre de cette convention 655 K€, et Eurofins-Cerep la somme de 291 K€.



- SERVICE AGREEMENT conclu le 01 janvier 2014 entre Eurofins Panlabs Ltd. et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management réciproquement entre Eurofins Panlabs Ltd. et Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à facturation par Eurofins-Cerep de la somme de 10 K€, et d'aucune facturation de la part d'Eurofins Panlabs Ltd.

- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 25 mars 2014 entre Eurofins International Support Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la fourniture de différents services et support par Eurofins à Eurofins-Cerep en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes pour 536 K€ en 2014.

- INTERCOMPANY CREDIT AGREEMENT (Junior Loan) conclu le 11 avril 2014 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins Panlabs, Inc ainsi que la rémunération associée. En 2014, cette convention a fait l'objet d'un transfert de créance en prêt initial de pour un montant de 1,18 million d'euros. Ce prêt a été remboursé en totalité, intérêts inclus, le 19 novembre 2014. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 12 mois augmenté de 350 points, a été enregistrée en compte pour une valeur de 42,48 K€.

- LOAN AGREEMENT conclu le 15 avril 2014 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. En 2014, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 2,00 millions d'euros. Deux avenants à la convention initiale ont été signés, le premier le 08 octobre 2014 pour un versement de 1,00 million d'euros, et le second le 25 novembre 2014 pour un versement de 1,20 million d'euros, soit un total versé au titre de cet accord de 4,2 millions d'euros. La rémunération associée, dont la progressivité est basée sur la durée d'immobilisation, a été enregistrée en compte pour une valeur de 10,06 K€.

- SUB LICENSE AGREEMENT (GSC) conclu le 01 juillet 2014 entre Eurofins GSC Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme l'utilisation et l'exploitation de la marque « Eurofins » par Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes d'un montant de 284 K€ en 2014.

### Evènements récents

#### Signature d'un contrat

Des négociations, plus longues qu'anticipées, ont abouti en début d'année à la conclusion d'un accord de services annuel avec un acteur majeur de l'industrie pharmaceutique. La contribution de cette collaboration au chiffre d'affaires 2015 de la Société devrait être significative.

### Capital de la Société

#### 1. Actionariat de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la Société, directement ou indirectement, au 31 décembre 2014, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Eurofins Discovery Lux Holding	11 239 316	89,12%	11 239 316	89,12%
Actions auto-détenues	8 661	0,07%	0	0 %
Autres/Public	1 363 898	10,81%	1 363 898	10,81%
<b>Total</b>	<b>12 611 875</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 603 214</b>	<b>100,00%</b>

A la connaissance de la Société cette liste a connu les principales modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

#### Transactions des actionnaires dirigeants

Néant

#### Franchissements de seuils

Néant

Au 2 avril 2015, Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL détient 224 984 actions regroupées et 33 281 actions non regroupées.

#### 2. Actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la Société.

#### 3. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant.

#### 4. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

La Société a mis fin au contrat de liquidité conclu avec la société Exane BNP Paribas en avril 2013 et n'a pas au cours de l'exercice 2014 acheté ou vendu des titres Eurofins-Cerep.

A la clôture de l'exercice 2014, la Société détient 8 661<sup>1</sup> actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pris fin le 21 juin 2005. Leur valeur évaluée au cours d'achat est de 2,00 euros, et la valeur nominale globale est de 17 148 euros.

<sup>1</sup> avant regroupement

## 5. Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions du Décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014

Le Décret n°2014-1466 a modifié l'article R.225.85 du Code de Commerce concernant les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées générales d'actionnaires.

Nous vous proposons donc de modifier l'article 14-2 des statuts.

### Mandataires

#### 1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et mandats dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autres mandats et fonctions
<b>Thierry Jean</b> Président-directeur général	20 décembre 1989 jusqu'au 15 octobre 2014	<b>Hors Groupe Eurofins :</b> · Levitha : Président-directeur général
<b>Damien Séroux</b> Président-directeur général	13 octobre 2014 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Néant
<b>Dirk Bontridder</b> Administrateur	10 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<b>Sociétés du Groupe Eurofins :</b> · Eurofins GSC Management Services NV : Bestuurder · Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS : Administrateur non exécutif · Eurofins Pharma Services Lux Holding SARL : Gérant · Eurofins GSC LUX SARL : Gérant · Eurofins Pharma Services France LUX holding SARL : Gérant · Eurofins Discovery Services LUX Holding SARL : Gérant · Eurofins Pharma US Holding II Inc. : Chairman and President · ViraCor-IBT Laboratories, Inc : Director
<b>Vincent Kerrouault</b> Administrateur	10 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<b>Sociétés du Groupe Eurofins :</b> · Eurofins GSC France SAS : Président · Eurofins NDSC Environnement France Holding SAS : Président · Eurofins France Holding SAS : Président · Eurofins GSC CADET SAS : Président · Eurofins France Holding Développement I SAS : Président · Eurofins France Holding Développement II SAS : Président

Les administrateurs sont tous âgés de moins de 60 ans et en conséquence ne dépassent pas la limite d'âge fixée par les statuts.

#### 2. Nomination, renouvellement et ratification de cooptation

Damien Séroux a été coopté en qualité d'Administrateur et nommé Président directeur général à compter du 13 octobre 2014, en remplacement de Monsieur Thierry Jean, démissionnaire. Nous vous proposons de ratifier cette cooptation lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Afin d'étoffer notre Conseil d'administration, nous vous proposons de nommer Christina Shasserre, Sr. VP Eurofins Pharma Discovery and Bioanalytics Services, en qualité de nouvel administrateur.

#### 3. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2008 à 100.000 €. Ce montant sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires. Il est toutefois rappelé que les administrateurs actuellement en poste ne perçoivent pas de jetons de présence.

#### 4. Rémunération du Président

Thierry Jean, Président-directeur général, a perçu jusqu'au 15 octobre 2014, une rémunération fixe et variable en vertu de son mandat social au sein de Eurofins-Cerep SA. Sa rémunération ne comprend pas de jetons de présence, à l'attribution desquels il n'est pas éligible. La partie variable de la rémunération du Président-directeur général est fixée pour partie en fonction de la performance globale du Groupe et pour partie en fonction d'objectifs individuels devant concourir à la performance long terme du Groupe. Thierry Jean n'a perçu aucune indemnité d'aucune sorte que ce soit à l'occasion de la cessation de ses mandats en 2014.

Damien Séroux, qui a pris la succession de Thierry Jean perçoit une rémunération fixée selon les mêmes principes.

## 5. Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Depuis le 31 décembre 2004, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites.

### Commissaires aux comptes

Le mandat d'Ernst & Young - Commissaire aux comptes titulaire et celui d'Auditex, Commissaire aux Comptes suppléant arrivent à expiration avec la présente assemblée. Nous vous proposons de nommer en leur remplacement, la Société PriceWaterHouseCoopers Audit (63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-Sur-Seine), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Jean-Christophe Georghiou (63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-Sur-Seine), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Les commissaires aux comptes de la Société sont :

Commissaires aux comptes Titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Groupe Y Audit Département de Groupe Y SA Technopole Venise verte Avenue Salvador Allende 79024 Niort cedex 9 représenté par Jean-Marc Mendès	AGO du 20 décembre 1989	Nommé le 20 décembre 1989, renouvelé lors de l'AGO du 20 juin 2008, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (non renouvelé).
Ernst & Young et Autres 41 rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine cedex représenté par Serge Guérémy	AGO du 7 novembre 1997	Nommé le 7 novembre 1997, renouvelé lors de l'AGM du 19 juin 2009, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (non renouvelé).
Commissaires aux comptes Suppléants	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration
Monsieur Thierry Drouin Technopole Venise Verte Rue Euclide Boîte Postale 8421 79404 Niort cedex	AGO du 20 juin 2008	Nommé le 20 juin 2008 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (non renouvelé).
Auditex Quai de Bacalan Hangar 16 – Entrée 1 33070 Bordeaux Cedex	AGO du 21 juin 2006	Nommé le 21 juin 2006, renouvelé lors de l'AGM du 19 juin 2009, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (non renouvelé).

### Salariés

A la clôture de l'exercice les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce.

### Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu lors de l'assemblée.

### Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

## ANNEXE I

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2014	Montant résiduel au 31.12.14
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	10.05.2013	09.05.2015	2 000 000 €	Néant	Néant	2 000 000 €

## ANNEXE II

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social (€)	3 783 563	3 783 563	3 783 563	3 783 563	3 783 563
Nombre d'actions ordinaires existantes	12 611 875	12 611 875	12 611 875	12 611 875	12 611 875
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
. par exercice de droits de souscription	500 000	500 000	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice (€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	21 285 115	19 895 786	18 814 410	20 212 925	18 499 371
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	- 3 862 399	-1 564 359	-1 182 699	-553 136	-672 962
Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)	-330 243	-203 974	-1 288 426	-318 029	-443 458
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	-5 171 390	-460 706	297 756	-889 072	-494 826
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action (€)					
Résultat après impôt, participation avant dotations aux amortissements et provisions)	-0,28	-0,11	0,01	-0,02	-0,02
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions)	-0,41	-0,04	0,02	-0,07	-0,04
Dividende net distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	211	175	165	171	150
Montant de la masse salariale	7 158 607	7 127 030	6 093 352	6 043 573	5 649 627
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 326 781	3 024 936	2 760 420	2 879 726	2 775 641

## ANNEXE III

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Néant

COMPTES SOCIAUX  
2014

**Bilan Actif**

(€)	Montant brut	Amortissements Dépréciations	Net 31.12.14	Net 31.12.13
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 114 908	1 114 908	0	0
Autres immobilisations incorporelles	804 292	718 451	85 841	76 840
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	1 060 926	881 171	179 755	201 866
Installations techniques, outillage	5 580 463	4 289 249	1 291 214	572 345
Autres immobilisations corporelles	3 261 806	1 203 241	2 058 565	2 154 081
Immobilisations en cours	124 989	124 989	0	0
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	1 858 891	1 858 891	0	0
Créances rattachées à des participations	651 333	651 333	0	621 333
Autres titres immobilisés				
Prêts	142 965	0	142 965	117 655
Autres immobilisations financières	595 446	102 893	492 553	618 817
<b>Actif immobilisé</b>	<b>15 196 019</b>	<b>10 945 126</b>	<b>4 250 893</b>	<b>4 362 937</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, approvisionnements	1 348 690	269 102	1 079 588	1 447 677
En-cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	1 670 896	171 207	1 499 689	1 937 839
Avances, acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	4 722 676	291 728	4 430 948	6 069 385
Autres créances	8 714 872		8 714 872	3 325 999
<b>Trésorerie et assimilés</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 0)	500 000		500 000	3 103 479
Disponibilités	2 245 264		2 245 264	3 142 599
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	173 578		173 578	258 812
<b>Actif circulant</b>	<b>19 375 976</b>	<b>732 037</b>	<b>18 643 939</b>	<b>19 285 791</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecarts de conversion actif	2 578		2 578	30 624
<b>Total général</b>	<b>34 574 573</b>	<b>11 677 163</b>	<b>22 897 410</b>	<b>23 679 351</b>

**Bilan Passif**

(€)	31.12.14	31.12.13
Capital social ou individuel (dont versé : 3 783 563)	<b>3 783 563</b>	3 783 563
Primes d'émission, de fusion, d'apport	<b>10 837 504</b>	10 837 504
Réserve légale	<b>315 388</b>	315 388
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	<b>-1 281 095</b>	-392 023
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-494 826</b>	<b>-889 072</b>
Subventions d'investissement	<b>320</b>	435
<b>Capitaux propres</b>	<b>13 160 854</b>	<b>13 655 795</b>
Provisions pour risques		117 536
Provisions pour charges	<b>4 336 186</b>	5 076 711
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 336 186</b>	<b>5 194 247</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<b>2 678</b>	43 453
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : 0)	<b>84 500</b>	84 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	<b>153 624</b>	191 823
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>1 295 516</b>	1 921 405
Dettes fiscales et sociales	<b>2 433 464</b>	2 237 503
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	<b>412 391</b>	16 792
Autres dettes	<b>812 231</b>	162 693
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance	<b>94 531</b>	164 343
<b>Dettes</b>	<b>5 288 935</b>	<b>4 822 515</b>
Ecart de conversion passif	<b>111 435</b>	6 797
<b>Total général</b>	<b>22 897 410</b>	<b>23 679 351</b>

## Compte de résultat

(€)	France	Exportation	31.12.14	31.12.13
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens		54 100	54 100	1 167
Production vendue de services	2 978 355	15 466 915	18 445 270	20 211 758
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2 978 355</b>	<b>15 521 015</b>	<b>18 499 370</b>	<b>20 212 925</b>
Production stockée			-567 105	192 200
Production immobilisée			9 633	-
Subventions d'exploitation			71 830	133 629
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			533 506	506 469
Autres produits			2 063	5 950
<b>Produits d'exploitation</b>			<b>18 549 297</b>	<b>21 051 172</b>
Achats matières premières et autres approvisionnements			3 524 935	4 836 799
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)			346 324	-170 731
Autres achats, charges externes			6 424 067	6 798 981
Impôts et taxes et versements assimilés			383 267	388 537
Salaires et traitements			5 649 627	6 043 573
Charges sociales			2 775 641	2 879 726
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			507 900	481 295
Sur immobilisations : dotations aux provisions			105 091	49 895
Sur actif circulant : dotations aux provisions			288 985	431 457
Pour risques et charges : dotations aux provisions			209 935	82 491
Autres charges			-9 353	48 497
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>20 206 419</b>	<b>21 870 520</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>- 1 657 122</b>	<b>-819 348</b>
Produits financiers de participations			86 685	23 501
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			98 961	149 808
Reprises sur provisions et transferts de charges			30 469	823 983
Différences positives de change			224 799	110 524
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement			232	10 896
<b>Produits financiers</b>			<b>441 146</b>	<b>1 118 712</b>
Dotations financières amortissements, provisions				506 644
Intérêts et charges assimilées			13 237	31 404
Différences négatives de change			84 310	301 276
Charges nettes cessions valeurs mobilières de placement				
<b>Charges financières</b>			<b>97 547</b>	<b>839 324</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>343 599</b>	<b>279 388</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>- 1 313 523</b>	<b>-539 960</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			56 081	460 694
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 249	312 488
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 046 880	1 003 824
<b>Produits exceptionnels</b>			<b>1 104 210</b>	<b>1 777 006</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 255	1 053 909
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions			727 717	1 390 194
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>728 972</b>	<b>2 444 148</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>375 238</b>	<b>-667 142</b>
Impôts sur les bénéfices			-443 458	-318 029
<b>Total des produits</b>			<b>20 094 653</b>	<b>23 946 890</b>
<b>Total des charges</b>			<b>20 589 479</b>	<b>24 835 962</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>			<b>-494 826</b>	<b>-889 072</b>



## Tableau des flux de trésorerie

(€)	31.12.14	31.12.13
Résultat net	-494 826	-889 072
Amortissements et provisions	265 321	653 847
Plus ou moins-values de cession	121	793 916
Marge brute d'autofinancement	-229 384	558 691
Variation des stocks	858 336	-362 931
Variation des créances d'exploitation	1 753 620	-518 733
Variation des créances hors exploitation	-5 424 370	-1 556 799
Variation des dettes d'exploitation	-625 889	482 806
Variation des dettes hors exploitation	1 202 899	208 489
Charges et produits constatés d'avance	15 422	137 746
Pertes et gains de change	132 684	14 891
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 087 298	-1 594 531
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	-2 316 682	-1 035 840
Acquisition d'immobilisations	-1 215 328	-591 269
Acquisition d'immobilisations financières	70 954	-564 708
Cession d'immobilisations	1 018	259 993
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 143 356	-895 984
Augmentation de capital		
Emission d'emprunts		40 000
Remboursements d'emprunts	-40 776	-176 556
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-40 776	-136 556
Variation de trésorerie	-3 500 814	-2 068 380
Trésorerie à l'ouverture	6 246 078	8 314 458
Trésorerie à la clôture	2 745 264	6 246 078

## Annexes aux Comptes au 31 Décembre 2014

### 1. Faits significatifs à la clôture

#### Renouvellement des principaux contrats de services

Eurofins-Cerep a renouvelé ses principaux contrats de services avec ses clients récurrents, incluant les plus grands laboratoires pharmaceutiques mondiaux.

#### Changement de dénomination sociale

Depuis 2013, Cerep SA fait partie du groupe Eurofins. Afin de rendre compte de cette nouvelle appartenance, tout en préservant l'identité de la Société, la dénomination sociale a été modifiée par l'assemblée des actionnaires en « Eurofins-Cerep » (juin 2014).

#### Mise au nominatif des actions Eurofins-Cerep

Pour faciliter l'identification des actionnaires, il a été décidé de mettre les actions de la Société au nominatif obligatoire. Les actionnaires au porteur ont eu jusqu'au 30 septembre 2014 pour effectuer cette conversion, date au-delà de laquelle les droits des actionnaires ont été suspendus. Le Conseil d'administration a décidé de procéder, à l'expiration d'une période de deux ans à compter de la publication prévue aux dispositions légales, à la vente des actions en déshérence, le produit net de cette vente serait tenu à la disposition des ayants droits pendant une période de 10 ans sur un compte bloqué dans un établissement de crédit.

#### Regroupement des actions Eurofins-Cerep

Eurofins-Cerep a décidé de procéder au regroupement des actions de la Société par attribution de 1 action nouvelle de 15 euros de valeur nominale contre 50 actions anciennes de 0,30 euro de valeur nominale chacune. La société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, a pris l'engagement de servir la contrepartie tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou des demandes tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés. A l'issue de l'opération, le capital social est modifié pour passer de 3 783 562,50 euros divisé en 12 611 875 actions de 0,30 euro de valeur nominale à 3 783 555 euros, divisé en 252 237 actions de 15 euros de valeur nominale.

#### Changement au sein de la direction générale

En juillet 2014, la Société a annoncé le départ de son Président-Directeur général, Mr Thierry Jean, désireux de poursuivre d'autres projets. La nomination de son remplaçant, Mr Damien Seroux, a été rendue publique le 10 octobre 2014.

Thierry Jean accompagne la période de transition managériale et de succession à ses fonctions.

#### Liquidation de la filiale Cerep Ltd

Considérant un chiffre d'affaires 2013 réalisé en Chine en deçà des attentes, et un début d'année 2014 qui n'a pas laissé entrevoir une reprise sensible sur ce marché, Eurofins-Cerep a décidé de procéder à la liquidation de sa filiale chinoise Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd. Les coûts associés ont été actés dans les comptes de la Société.

### 2. Evènements postérieurs à la clôture

Des négociations, plus longues qu'anticipées, ont abouti en début d'année à la conclusion d'un accord annuel de services avec un acteur majeur de l'industrie pharmaceutique. Sa contribution au chiffre d'affaires 2015 devrait être significative.

Le développement de l'activité d'Eurofins-Cerep repose en partie sur la commercialisation de nouvelles offres. En conséquence les efforts de R&D et commerciaux resteront soutenus en 2015.

### 3. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués

#### 3.1. Principes de base

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général, d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 3.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie usuelle :

. brevets, concessions, licences	1 à 10 ans
. logiciel	1 à 3 ans
. installations et agencements des constructions	7 à 10 ans
. matériel et outillage	3 à 7 ans
. agencements divers	7 à 15 ans
. matériel de transport	3 ans
. matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. mobilier	5 à 10 ans

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de diminuer, la Société compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base de la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

### Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets de développement de nouveaux tests, de nouveaux procédés et de BioPrint® a révélé que Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les six critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Aussi la Société comptabilise-t-elle ces dépenses en charges.

### Lignées cellulaires

Depuis 2003, Eurofins-Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel non amortissable à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Eurofins-Cerep.

A l'arrêté des comptes, l'intérêt de chaque lignée est jugé en fonction de la valeur de marché de la lignée, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests ayant généré des flux de trésorerie positifs. Cet examen décide du maintien de la valeur comptable de la lignée ou de sa dépréciation.

La Société applique le règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

### Comptabilisation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus ou étalés sur la durée de l'emprunt. Aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût d'acquisition ou de production des actifs.

### 3.3. Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition, notamment le chiffre d'affaires et les estimations des flux futurs actualisés de trésorerie. Pour les sociétés créées, est également pris en compte le niveau des capitaux propres.

### 3.4. Stocks et en-cours

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

### 3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours du jour de la clôture. Des écarts de conversion sont constatés dans les comptes, représentant la différence entre le cours historique de la créance (taux de change du mois de la comptabilisation) et l'évaluation selon les cours des devises au 31 décembre.

### 3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour de clôture, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### 3.7. Instruments financiers

La Société utilise des contrats de swap de taux dans le but de minimiser l'impact des changements de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est enregistrée en charges ou en produits financiers.

### 3.8. Subventions, Aides et avances remboursables

Eurofins-Cerep bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Eurofins-Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Cerep sont comptabilisées au compte de résultat dès leur obtention.

Le montant des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste "autres créances" de l'actif du bilan.

### 3.9. Provisions

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de la Société vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par la Société, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie des tiers concernés.

### 3.10. Chiffre d'affaires

La Société applique la méthode dite "à l'avancement", pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés *pro rata temporis* dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

### 3.11. Engagements de retraite et avantages similaires

Eurofins-Cerep applique depuis le 01/01/2013 la recommandation n°2013-02 du 07 novembre 2013, à la place de la n°2003-r-01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

- . les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière,
- . les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées,
- . les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements,
- . les indemnités de fin de contrat de travail,
- . les informations à porter en annexe.

Eurofins-Cerep comptabilise au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

## 4. Changement de méthode sur les comptes 2014

Néant

## 5. Analyse des principaux postes du bilan

### 5.1. Bilan Actif

#### 5.1.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	01.01.14	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.14
<b>Valeurs brutes</b>					
Brevets, licences	1 115				1 115
Autres immobilisations incorporelles	762	149	125	18	804
Immobilisations en-cours	18			-18	0
<b>Total</b>	<b>1 895</b>	<b>149</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>1 919</b>
(K€)	01.01.14	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprise	31.12.14
<b>Amortissements/Dépréciations</b>					
Brevets, licences	1 115				1 115
Autres immobilisations incorporelles	703	140	125		718
<b>Total</b>	<b>1 818</b>	<b>140</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>1 833</b>

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice est principalement due au renouvellement de contrats de licences informatiques et à l'acquisition de nouvelles licences.

Les sorties d'immobilisations incorporelles de l'exercice sont principalement constituées de licences informatiques arrivées à échéance et intégralement amorties.

### 5.1.2. Immobilisations corporelles

(K€)	01.01.14	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.14
<b>Valeurs brutes</b>					
Agencements des constructions	1 030	31	0	0	1 061
Matériel et outillage	4 813	971	204	0	5 580
Autres immobilisations corporelles	3 205	65	8	0	3 262
Immobilisations en cours	125	0	0	0	125
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9 173</b>	<b>1 067</b>	<b>212</b>	<b>0</b>	<b>10 028</b>
<b>Amortissements/Dépréciations</b>					
(K€)	01.01.14	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprises	31.12.14
Agencements des constructions	828	53	0	0	881
Matériel et outillage	4 241	251	203	0	4 289
Autres immobilisations corporelles	1 051	73	17	96	1 203
Immobilisations en cours	125	0	0	0	125
<b>Total</b>	<b>6 245</b>	<b>377</b>	<b>220</b>	<b>96</b>	<b>6 498</b>

### Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des équipements de laboratoire et du matériel informatique. Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignées cellulaires, Eurofins-Cerep a comptabilisé 2 270 K€ de lignées à l'actif immobilisé :

- . 338 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs et sont en service à la clôture,
- . 1 932 K€ ont été produites par Cerep et sont en service à la date de clôture.

### Dépréciation d'immobilisations corporelles

L'examen des lignées au 31 décembre 2014 se traduit en une perte de valeur sur certaines lignées d'un montant complémentaire de 96 K€. A la clôture de l'exercice, la dépréciation des lignées figure au bilan pour 344 K€.

### 5.1.3. Immobilisations financières brutes

Elles sont constituées par :

(K€)	01.01.14	31.12.14
Titres de la filiale Cerep Limited	1859	1859
Prêts à Cerep Limited	621	651
Dépôts et cautionnements	14	15
Prêt organisme effort construction	118	143
Actions propres	120	120
Avance preneur crédit-bail immobilier	588	460
<b>Total</b>	<b>3 320</b>	<b>3 248</b>

### Cerep Ltd.

Le 15 avril 2013, Eurofins-Cerep SA a octroyé un prêt à Cerep Limited pour un montant de 600 K€ remboursable initialement en avril 2014, renouvelé pour une année jusqu'en avril 2015.

Suite à la décision de fermer sa filiale, le prêt et les intérêts associés ont été totalement provisionnés à la clôture, afin de constater le risque de non remboursement.

### Echéances de remboursement des créances liées aux immobilisations financières

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances faites à Cerep, Ltd.	651	651		
Prêt organisme effort construction	143			143
Autres immobilisations financières	595	251	345	0
<b>Total</b>	<b>1 389</b>	<b>901</b>	<b>345</b>	<b>143</b>

## Liste des filiales et participations

(K€)	Informations financières <sup>(1)</sup>				
	Capital <sup>(2)</sup>	Capitaux propres autres que le capital <sup>(3)</sup>	Quote-part du capital détenue <sup>(4)</sup>	CA HT de l'exercice 2014 <sup>(8)</sup>	Résultats de l'exercice 2014 <sup>(9)</sup>
Cerep Drug Discovery Services CO., Ltd. 326 Aidisheng (Edison) Road, B 302-1 Zhangjiang High-Tech Park Shanghai 201203 - CHINA	1 859	-2 497	100%	204	-398

(K€)	Filiales		Participations	
	Françaises <sup>(12)</sup>	Etrangères <sup>(12)</sup>	Françaises <sup>(12)</sup>	Etrangères <sup>(12)</sup>
Valeur comptable des titres détenus <sup>(5)</sup>				
- brute :	0	1 859	-	-
- nette :	0	0	-	-
Montant des prêts et avances accordés <sup>(6)</sup>				
- brut :	0	651	-	-
- net :	0	0	-	-
Montant des cautions et avals donnés <sup>(7)</sup>			-	-
Montant des dividendes encaissés <sup>(10)</sup>			-	-

**Cerep Ltd.**

Une provision a été constatée au 31 décembre 2014 pour un montant de 651 K€. Ainsi, à la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres et prêts sont provisionnés à 100%.

## Entreprises liées et participations

(Valeurs brutes en K€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations	-	1 859
Créances rattachées à des participations	-	651
<b>Créances</b>	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-
Créances clients et comptes rattachés	98	263
Autres créances	7 891	-36
<b>Passif</b>		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	125	133
Autres dettes	700	
<b>Eléments financiers</b>	57	30
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
Reprise provision financière	-	-
<b>Eléments exceptionnels</b>		
Valeur comptable actifs cédés	-	-
Dotations exceptionnelles		600
Produits de cession en capital	-	-
<b>Autres</b>		
Achats de sous-traitance	501	-
Achats de prestations de services	1 883	19
Achats de prestations diverses	68	-
Ventes de produits intermédiaires	43	-
Prestations de Pharmacologie	787	71

#### 5.1.4. Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net
Matières premières & fournitures	1 349	269	1 080
Produits intermédiaires	1 671	171	1 500
<b>Total</b>	<b>3 020</b>	<b>440</b>	<b>2 579</b>

- Les matières premières sont des produits chimiques et des produits biologiques.
- Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
- Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.

#### 5.1.5. Créances

Echéances des créances avant provisions

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Clients et comptes rattachés	4 723	4 495	228	-
Créances fiscales et sociales	784	784	-	-
Autres créances	7931	3 726	4 205	-
Charges constatées d'avance	174	174	-	-
<b>Total</b>	<b>13 612</b>	<b>9 179</b>	<b>4 433</b>	<b>-</b>

Le montant des factures clients à établir est de 1 043 K€ au 31 décembre 2014.

Les autres créances comprennent notamment le prêt consenti à Eurofins Discovery Services Lux Holding Sarl pour un montant de 7 401 K€, en augmentation de 5 599 K€ en 2014.

#### Autres informations

Détail des autres créances au 31 décembre 2014

	(K€)
Fournisseurs débiteurs	529
Créances sur rétrocessions	1
Créance Eurofins D.S Lux Holding Sarl	7 401
<b>Total à la clôture</b>	<b>7 931</b>

#### 5.1.6. Inventaire du portefeuille

Titres de participation (K€)	% de participation directe	Valeur nette comptable
Cerep Ltd	100,00	-
<b>Total</b>		<b>-</b>
Autres titres immobilisés (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
8 661 actions propres de valeur nominale 2 €	17	17
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
Valeurs mobilières de placement (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
SICAV monétaires et obligataires		
Billets de trésorerie	500	500
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>500</b>

#### 5.1.7. Provisions pour dépréciation d'actif

(K€)	01.01.14	Augmentation	Diminution	31.12.14
Immobilisations financières	1 962	651	0	2 613
Stocks matières & produits finis	492	248	300	440
Clients	407	41	156	292
<b>Total</b>	<b>2 861</b>	<b>940</b>	<b>456</b>	<b>3 345</b>

#### Dépréciation des immobilisations financières

Une provision de 651 K€ a été constatée sur les prêts-intérêts consentis à Cerep Ltd.

Les provisions, sur les titres de Cerep Ltd. pour 1 859 K€ et actions propres auto-détenues pour 103 K€, ont été maintenues.

Au 31 décembre 2014, la provision globale sur les immobilisations financières est de 2 613 K€.

**Dépréciation des stocks de matières et produits finis**

Une dotation de 120 K€ et une reprise de 99 K€ ont été constatées sur les stocks de matières premières, le montant total de la provision au 31 décembre 2014 est de 269 K€.

Une dotation de 128 K€ et une reprise de 201 K€ ont été constatées sur les produits intermédiaires, le montant total de la provision au 31 décembre 2014 s'élève à 171 K€.

**Dépréciation clients**

Une dotation de 41 K€ et une reprise de 156 K€ ont été effectuées pour retards de paiements par certains clients.

Au 31 décembre 2014, la provision pour clients douteux et retards de paiements s'élève à 292 K€.

**5.2. BILAN PASSIF****5.2.1. Tableau de variation des capitaux propres**

(K€)	Situation au 01.01.14	Affectation du résultat	Conversion d'O.S.A	Augmentation de capital	Autres	Résultat de l'exercice	Situation au 31.12.2014
Capital social	3 784						3 784
Prime d'émission	10 837						10 837
Réserve légale	315						315
Report à nouveau	-392	-889					-1 281
Résultat	-889	889				-495	-495
Subventions d'investissement	1				-		1
<b>Total</b>	<b>13 656</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-495</b>	<b>13 161</b>

**Détail des mouvements du capital social**

Situation au 31.12.14	Créations d'actions	Remboursements/Annulations	Situation au 31.12.14
12 611 875 actions (nominal 0,30 €)	Néant	Néant	<b>12 611 875 actions (nominal 0,30 €)</b>

La différence entre le prix d'exercice payé par le bénéficiaire lors de l'exercice de l'option de souscription et la valeur nominale de l'action ainsi souscrite est enregistrée en prime d'émission.

Au 31 décembre 2014, il n'existe plus d'options de souscription d'actions à convertir.

**5.2.2. Provisions**

(K€)	Initial au 01.01.2014	Dotations	Utilisées	Reprises Non Utilisées	Changement et transfert	Solde au 31.12.2014
Ecart de change	30	-	-	30	-	-
<b>Provisions pour risques</b>	<b>30</b>	<b>-</b>		<b>30</b>		
Enlèvement de déchets	-	-		-	-	-
Engagement de retraite	694	210		32	-	872
Litiges salariés et indemnités licenciement	84	128	51	33	-	128
Frais avocat litige	-	-	-	-	-	-
PSE 2010	48	-	12	36	-	-
Perte sur crédit-bail Villebon	4 251	-	-	915	-	3 336
<b>Provisions pour charges</b>	<b>5 077</b>	<b>338</b>	<b>63</b>	<b>1 016</b>	<b>-</b>	<b>4 336</b>
<b>Total</b>	<b>5 107</b>	<b>338</b>	<b>63</b>	<b>1 046</b>	<b>-</b>	<b>4 336</b>
(K€)		Dotations	Utilisées	Reprises Non Utilisées	Changement et transfert	Solde au 31.12.2014
Résultat d'exploitation	-	210	-	32	-	178
Résultat financier	-	-	-	30	-	-30
Résultat exceptionnel	-	128	63	984	-	-919
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>338</b>	<b>63</b>	<b>1 046</b>	<b>-</b>	<b>-771</b>



### Provision pour crédit-bail Villebon

En 2006, Eurofins-Cerep avait comptabilisé une provision pour perte sur cessation d'utilisation des biens immobiliers et mobiliers pris en crédit-bail ou en location sur le site de Villebon sur Yvette. Cette provision reflétait la différence entre la somme des loyers et redevances actualisés et la valeur liquidative identifiée pour chacune des immobilisations concernées.

Au 31 décembre 2013, une provision complémentaire sur la partie crédit-bail immobilier a été comptabilisée pour un montant de 1 270 K€. Sur l'exercice 2014, il a été constaté une reprise pour un montant 915 K€ correspondant aux paiements en capital effectués sur l'exercice.

### Autres provisions

#### Provision pour restructuration pharmacologie 2010

Au 31 décembre 2014, suite à la comptabilisation en charge au cours de l'exercice de divers coûts relatifs à l'exécution de ce plan, la provision a été reprise pour son solde soit 48 K€.

A la clôture de l'exercice, il n'existe plus aucune provision relative à ce plan.

#### Provision pour litiges

Au 31 décembre 2014, Cerep a plusieurs litiges en cours avec des anciens salariés, pour lesquels elle a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision. Le montant en compte au bilan est de 128 K€.

### Engagements de retraite

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

- En cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés de Cerep selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10èmes de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois.
- La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de premières catégories (Iboxx AA). Au 31 décembre 2014, le taux retenu est de 1,75%.

	31.12.14		31.12.13	
Taux d'actualisation	1,75%		3,00%	
Taux de progression des salaires	1,50%		2,00%	
Taux moyen des charges sociales	42,00%		42,00%	
Age de départ en retraite	65 ans		65 ans	
Taux de turn-over annuel par tranche d'âges et collège	non-cadres	cadres	non-cadres	cadres
20 - 29 ans	1,00%	1,00%	1,00%	0,00%
30 - 39 ans	6,11%	12,50%	1,00%	0,00%
40 - 49 ans	1,47%	2,09%	1,00%	0,00%
50 - 65 ans	1,00%	7,70%	2,00%	15,40%
Durée moyenne résiduelle d'activité (en années)	25	20	27	22

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit :

(K€)	31.12.14	31.12.13
<b>Provision à l'ouverture de la période</b>	694	616
Charges de la période (décomposée comme suit)	178	78
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	61	60
Coût financier	19	23
Ecart actuariel	116	55
Reprise de provision (sortie avant droits à retraite)	-18	-20
Paiement des indemnités de fin de carrière	0	-40
<b>Provision à la clôture de la période</b>	<b>872</b>	<b>694</b>

Depuis 2013, Les écarts actuariels à l'ouverture ont été comptabilisés directement en résultat. Pour l'exercice 20104, le montant comptabilisé est de 116 K€.

## 5.2.3. État des dettes

## Emprunt et dettes financières

(K€)	Nominal	31.12.13	Solde au 31.12.14	Taux d'intérêt moyen pondéré	Particularités
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>					
- euro taux fixe	93	35	2	3,50%	
- banque créditrice et intérêts courus non échus		8	1		
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>					
- dépôt reçu	40	40	40	nul	
- aides remboursables à l'innovation	45	45	45	nul	
- avances remboursables	-	0	0	nul	
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>128</b>	<b>88</b>		

## Echéancier des dettes

(K€)	Montant brut	- 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	3	3		
Dettes financières diverses	85	85		
Acomptes reçus sur commandes	154	154		
Fournisseurs et rattachés	1 296	1 296		
Dettes fiscales et sociales	2 433	2 433		
Dettes sur immobilisations	412	412		
Autres dettes	812	812		
Produits constatés d'avance	94	94		
<b>Total</b>	<b>5 289</b>	<b>5 289</b>		-

## 5.2.4. Charges à payer

(K€)	Montant brut
Agios et services bancaires à payer	1
Fournisseurs – Factures non parvenues	443
Dettes fiscales et sociales	1 858
Autres	37
<b>Total</b>	<b>2 339</b>

Les postes les plus importants des dettes fiscales et sociales sont relatifs aux congés payés, RTT et CET (1 025 K€), aux primes (378 K€).

### 5.3. Actifs et Passifs libellés en devises

A la clôture de l'exercice, la situation des actifs et passifs libellés en devises est la suivante :

(Valeurs Brutes en K€)	Monnaies d'origine		Total au 31.12.14
	USD	Autres	
<b>Actifs</b>			
Immobilisations financières	1 762 <sup>1</sup>	52	1 814
Créances clients	2 402 <sup>2</sup>	0	2 402
Trésorerie	314	4	318
Autres débiteurs	599		559
<b>Sous- total</b>	<b>4 810</b>	<b>159</b>	<b>4 969</b>
<b>Passifs</b>			
Fournisseurs d'exploitation	51	0	51
Dettes sur immobilisations	9		9
Autres créditeurs	67	1	68
<b>Sous-total</b>	<b>127</b>	<b>1</b>	<b>128</b>

## 6. Analyse des principaux postes du compte de résultat

### 6.1. Chiffre d'affaires

#### 6.1.1. Évolution comparée du chiffre d'affaires

(K€)	2013	2014	Variations	
			Valeurs	%
Services	20 212	18 445	-1 767	-8,74%
Autres produits	1	54	53	-
<b>Total</b>	<b>20 213</b>	<b>18 499</b>	<b>- 1 714</b>	<b>-8,48%</b>

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des activités de services.

Les prestations de recherche effectuées par la Société pour le compte de tiers dans le domaine du profilage, les droits de souscription et l'accès aux résultats issus de la base de données BioPrint®, les prestations de management facturées aux filiales sont comptabilisées en services.

Les ventes de « Produits semi-finis, membranes » sont comptabilisées en autres produits.

Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 1 017 K€.

#### 6.1.2. Chiffre d'affaires par zones géographiques

(K€)	2013		2014		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	10 445	51,67%	8 649	46,75%	- 1 796	-17,19%
<i>dont France</i>	3 773	18,67%	2 978	16,10%	-795	-21,07%
Amérique du Nord	8 521	42,16%	8 221	44,44%	-300	-3,52%
Asie	1 119	5,54%	1 290	6,97%	171	15,28%
Autres	128	0,63%	339	1,83%	211	164,84%
<b>Total</b>	<b>20 213</b>	<b>100%</b>	<b>18 499</b>	<b>100%</b>	<b>-1 714</b>	<b>-8,48%</b>

### 6.2. Transfert de charges

Le montant des transferts de charges sur 2014 est de 37 K€ contre 46 K€ en 2013. Il est composé des refacturations pour rétrocession de charges pour un montant de 30 K€.

### 6.3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont diminué en 2014 de 1,66 million d'euros (soit-7.6%), à 20,21 millions d'euros, contre 21,87 millions d'euros en 2013.

<sup>1</sup> Dont titres de participations pour 1 762 K€

<sup>2</sup> Dont filiale Cerep Ltd. pour 6 K€

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont nettement diminué de 1,31 million d'euros à 3,53 millions en 2014 contre 4,84 millions d'euros en 2013.

Les autres achats et charges externes ont également diminué de 0,38 million d'euros, à 6,42 millions d'euros contre 6,80 millions d'euros en 2013. Les gains réalisés portent principalement sur : les locations et redevances de crédits-baïls pour 0,16 million d'euros, l'entretien et les réparations pour 0,15 million d'euros, les frais de gardiennage à hauteur de 0,14 million d'euros et les primes d'assurances pour un montant de 0,10 million d'euros. En 2014, les prestations liées à des services et supports fournis par les sociétés du Groupe Eurofins sont en revanche en croissance et s'établissent à 1,88 million d'euros contre 1,37 million d'euros en 2013.

Les frais de recherche et développement des activités poursuivies engagés au cours de l'année 2014 intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 2,98 millions d'euros contre 3,58 millions d'euros pour l'exercice 2013.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

La rémunération totale versée aux dirigeants et administrateurs s'est élevée à 0,22 million d'euros en 2014. La Société n'a pas contracté d'autres engagements en faveur des administrateurs.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi relatif à l'exercice 2014, a été enregistré au poste « Salaires et traitements » pour un montant de 0,21 million d'euros. Le crédit d'impôt a eu pour objet de permettre sur l'exercice de réaliser des efforts en matière d'innovation. Il n'a pas financé une hausse de la part des bénéficiaires distribués, ni augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

#### 6.4. Résultat financier

##### Eléments constitutifs du résultat financier

(K€)	2013	2014
<b>Change</b>		
Pertes/gains réalisés sur comptes bancaires (principalement USD)	-38	59
Perte nette de change réalisée sur créances/dettes	-104	82
Pertes/gains réalisés sur couvertures de change	-49	0
Dotation/reprise provision pour risque de change	22	30
<b>Sous-total change</b>	<b>-169</b>	<b>171</b>
Dotation/reprise provision titre-avance filiale	296	0
Résultats nets sur valeurs mobilières et placements	126	71
Dotation/reprise provision pour dépréciation autres immobilisations financières	0	0
Intérêts facturés sur avances filiales	21	30
Intérêts sur emprunts	-31	-13
Intérêts facturés sur avance groupe	2	57
Autres intérêts, charges et produits assimilés	34	28
<b>Résultat financier</b>	<b>279</b>	<b>344</b>

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,34 million d'euros contre un bénéfice de 0,28 million d'euros en 2013.

Ce résultat est constitué, principalement, d'un gain net de change de 0,17 million d'euros, de charges d'intérêts pour 0,01 million d'euros.

Le résultat financier est également constitué d'un produit sur valeurs mobilières et placements de 0,16 million d'euros et de produits d'intérêts divers pour 0,03 million d'euros.

#### 6.5. Résultat exceptionnel

(K€)	2013	2014
Produits de gestion exceptionnels	461	56
Produits de cession d'actif, produits en capital	312	1
Reprises sur provisions exceptionnelles	1 004	1 047
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 777</b>	<b>1 104</b>
Valeur nette comptable des actifs cédés ou sortis, charges en capital	1 054	1
Dotations aux provisions exceptionnelles	1 390	728
Autres charges exceptionnelles	-	-
Pénalités et amendes	-	-
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>2 444</b>	<b>729</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-667</b>	<b>375</b>

Les reprises sur provisions exceptionnelles sont dues essentiellement à la reprise de provision sur crédit-bail immobilier de Villebon pour 0,92 million d'euros.

Les dotations aux provisions exceptionnelles sont dues à la dotation effectuée pour provision du solde net des créances dues par sa filiale Cerep Ltd, soit un montant de 0,60 million d'euros.

## 6.6. Impôts

### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(K€)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	-1 314		-1 314
Résultat exceptionnel	375		375
Crédit Impôt Recherche		- 444	-444
<b>Résultat net comptable</b>	<b>- 939</b>	<b>- 444</b>	<b>- 495</b>

### Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Non applicable

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(K€)	Montant	Impôt
<b>Accroissements</b>		
Ecart de conversion actifs à la clôture	3	1
Moins-value latente sur VMP	103	34
<b>Total des accroissements</b>	<b>106</b>	<b>35</b>
<b>Allègements</b>		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	966	322
Charges à payer non déductibles l'année de leur comptabilisation	242	81
Produits taxés d'avance	-	-
Ecart de conversion passifs à la clôture	111	37
Déficit reportable	32 915	10 971
<b>Total des allègements</b>	<b>34 234</b>	<b>11 410</b>

## 6.7. Effectif

Personnel salarié au 31 décembre 2014 (catégories)	Effectif
Cadres	37
Techniciens	94
Employés	22
<b>Total</b>	<b>153</b>

L'effectif moyen de l'exercice 2014 est de 150 salariés.

## 6.8. Engagements donnés

## 6.8.1. Crédit-bail

(K€)	Constructions & terrains	Matériel & outillage	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>	<b>20 196</b>	-	-	<b>20 196</b>
<b>Amortissements</b>				
Cumuls antérieurs	10 335	-	-	10 335
Dotations de l'exercice	1 060	-	-	1 060
<b>Total</b>	<b>11 395</b>	-	-	<b>11 395</b>
<b>Redevances payées</b>				
Cumuls antérieurs	16 763	-	-	16 763
Exercice	1 615	-	-	1 615
<b>Total</b>	<b>18 378</b>	-	-	<b>18 378</b>
<b>Redevances à payer</b>				
à 1 an au plus	1 771	-	-	1 771
de 1 an à 5 ans	6 012	-	-	6 012
à plus de 5 ans	687	-	-	687
<b>Total</b>	<b>8 470</b>	-	-	<b>8 470</b>
<b>Valeurs résiduelles</b>				
à 1 an au plus	-	-	-	-
de 1 an à 5 ans	-	-	-	-
à plus de 5 ans	2	-	-	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	-	-	<b>2</b>

Les contrats de crédit-bail immobiliers sont souscrits à taux fixes et à taux variables :

- taux fixes pour les constructions du site de Celle l'Evescault de 5,34%, 5,25% et 4,75%
- taux variable Euribor 3 mois majoré de 1,15 point pour les constructions de Villebon-sur-Yvette

## 6.8.2. Autres engagements

Obligations contractuelles (K€)	Total	Paiements dus par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements liés aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + intérêts)	2	2	-	-
Obligations en matière de location-financement	-	-	-	-
Contrats de location simple	108	70	38	-
Obligations d'achats irrévocables	685	685	-	-
Achats et ventes de devises à terme non couverts	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>795</b>	<b>757</b>	<b>38</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens donnés en garantie	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

Autres engagements commerciaux (K€)	Total	Montant des engagements par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties sur contrat de crédit-bail mobilier	-	-	-	-
Garanties sur contrat de crédit-bail immobilier <sup>3</sup>	460	134	326	-
Obligations de rachat	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>460</b>	<b>134</b>	<b>326</b>	<b>-</b>

Les avenants aux contrats de crédit-bail immobilier contractés en 2002 et en 2004 sont garantis par nantissement des avances preneur.

Les salariés de la Société bénéficient du nouveau dispositif de droit individuel à la formation (DIF). A ce titre, ils ont acquis 16 641 heures au 31 décembre 2014. Sur 2014, 3 538 heures ont donné lieu à une demande de formation et 360 heures ont été transférées ou versées à Pôle emploi. La Société confirme que sur la base des éléments en sa connaissance au 31 décembre 2014, les engagements présentés dans les tableaux ci-dessus n'omettent pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

### 6.9. Engagements reçus

Néant.

### 6.10. Engagements post-clôture

Néant.

## 7. Instruments financiers et risques de marché

### Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

La Société est également engagée dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque du taux d'intérêt liés aux activités et au financement de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

### Risque de change

Le bilan de la société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

### Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Afin d'optimiser le coût financier global, lorsque le financement n'est pas contracté à taux fixe mais à taux variable, la Société met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels elle échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ainsi au 31 décembre 2014, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies de la Société est contractée à taux fixe. 100% de la dette liée aux actifs destinés à être vendus, dont essentiellement le financement par crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette, a été souscrit à taux variable.

### Risque de marché

Eurofins-Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de comptes à terme, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US, et d'actions.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

<sup>3</sup> Nantissement de l'avance preneur

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 2 745 K€ au 31 décembre 2014, à comparer au 6 246 K€ du 31 décembre 2013.

### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins-Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

- trois plus importants partenaires commerciaux : 23%
- cinq plus importants partenaires commerciaux : 32%
- dix plus importants partenaires commerciaux : 45%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins-Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins-Cerep. Toutefois, Eurofins-Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins-Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins-Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins-Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins-Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

## 8. Parties liées

Au 31 décembre 2014, Eurofins Discovery Services Holding Lux SARL détient 89,12% du capital de la société Eurofins-Cerep SA.

Les conventions en cours pour la période avec des parties liées sont listées ci-après :

- SERVICE AGREEMENT conclu le 15 mai 2013 entre Eurofins Scientific Services SA (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management par Eurofins à Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une facturation de 220 K€ en 2014.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Eurofins-Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances. Pas de facturation en 2014.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Eurofins-Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une facturation de 72 K€ en 2014.

- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,80 million d'euros. En 2014, un complément a été versé pour 1,40 million d'euros, portant la somme en compte à 3,20 millions d'euros. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, a été enregistrée en compte pour une valeur de 4,15 K€.

- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Eurofins-Cerep dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention a donné lieu à une facturation de 116 K€ en 2014.

- REAGENT SUPPLY AGREEMENT conclu le 20 juillet 2013 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la fourniture réciproque de réactifs biologiques entre les parties à l'accord. Un avenant de prolongation a été signé le 05 juillet 2014. Cet accord a donné lieu à une facturation par Eurofins-Cerep de 43 K€ en 2014.

- SERVICE AGREEMENT conclu le 01 janvier 2014 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management réciproquement entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins-Cerep. En 2014, Eurofins Panlabs, Inc. a facturé au titre de cette convention 655 K€, et Eurofins-Cerep la somme de 291 K€.



- SERVICE AGREEMENT conclu le 01 janvier 2014 entre Eurofins Panlabs Ltd. et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management réciproquement entre Eurofins Panlabs Ltd. et Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à facturation par Eurofins-Cerep de la somme de 10 K€, et d'aucune facturation de la part d'Eurofins Panlabs Ltd.

- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 25 mars 2014 entre Eurofins International Support Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la fourniture de différents services et support par Eurofins à Eurofins-Cerep en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes pour 536 K€ en 2014.

- INTERCOMPANY CREDIT AGREEMENT (Junior Loan) conclu le 11 avril 2014 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins Panlabs, Inc. ainsi que la rémunération associée. En 2014, cette convention a fait l'objet d'un transfert de créance en prêt initial de pour un montant de 1,18 million d'euros. Ce prêt a été remboursé en totalité, intérêts inclus, le 19 novembre 2014. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 12 mois augmenté de 350 points, a été enregistrée en compte pour une valeur de 42,48 K€.

- LOAN AGREEMENT conclu le 15 avril 2014 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. En 2014, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 2,00 millions d'euros. Deux avenants à la convention initiale ont été signés, le premier le 08 octobre 2014 pour un versement de 1,00 million d'euros, et le second le 25 novembre 2014 pour un versement de 1,20 million d'euros, soit un solde de 4,20 millions au 31 décembre 2014. La rémunération associée, dont la progressivité est basée sur la durée d'immobilisation, a été enregistrée en compte pour une valeur de 10,06 K€.

- SUB LICENSE AGREEMENT (GSC) conclu le 01 juillet 2014 entre Eurofins GSC Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit l'utilisation et l'exploitation de la marque « Eurofins ». Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes pour 284 K€ en 2014.



RAPPORT GÉNÉRAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

# Eurofins-Cerep

(Anciennement Cerep)

Exercice clos le 31 décembre 2014

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eurofins-Cerep, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à apprécier la régularité et la correcte appréciation des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires, présentés dans la note C.10 « Chiffre d'affaires » de l'annexe, eu égard à la nature des contrats signés avec les clients.

#### Estimations comptables

La note C.3 « Titres de participation » de l'annexe expose que les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable et mentionne les principes retenus par votre société pour déterminer cette valeur d'utilité. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces évaluations et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 30 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Serge Guérémy

RAPPORT SPÉCIAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Eurofins-Cerep

(Anciennement Cerep)

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1. Convention de prêt avec la société Eurofins Discovery Services Lux Holding S.A.R.L., actionnaire majoritaire

Autorisation du conseil d'administration du 11 avril 2014.

**Nature et objet** Convention de prêt « Loan Agreement » d'un montant de M€ 2 à M€ 5 conclue pour une durée de trente-six mois à compter du 15 avril 2014, portant intérêts à des taux progressifs.

**Modalités** Au titre de l'exercice 2014, la rémunération associée, progressive basée sur la durée d'immobilisation, a été enregistrée en compte pour l'exercice 2014 à € 10.060.

Cette convention a fait l'objet de deux « Addenda ».

Addendum n° 1 du 8 octobre 2014

« Addendum » à la convention de prêt visée ci-dessus pour un montant additionnel de M€ 1 et une durée de trente-six mois, portant intérêts à des taux progressifs.

Autorisation du conseil d'administration du 9 octobre 2014.

Addendum n° 2 du 25 novembre 2014

« Addendum » à la convention de prêt visée ci-dessus pour un montant additionnel de M€ 1,2 et une durée de trente-six mois, portant intérêts à des taux progressifs

Autorisation du conseil d'administration du 2 avril 2015.

#### 2. Convention de fourniture de matériels (« Reagent Supply Agreement ») avec la société Eurofins Panlabs

Administrateur concerné

M. Thierry Jean, président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du renouvellement de la convention par le conseil d'administration du 9 octobre 2014.

**Nature et objet** Cet accord régit la fourniture réciproque de réactifs biologiques entre les parties à l'accord. Un avenant de prolongation a été signé en date du 5 juillet 2014.

**Modalités** En 2014, votre société a facturé € 43.299 au titre de cet accord.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### 1. Convention avec la société Cerep Inc., Contrat de Bioprint®

Administrateur concerné

M. Thierry Jean, président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 7 septembre 1998, modifiée par les conseils d'administration des 19 mars et 25 septembre 2003.

Nature et objet Prestations réalisées par la société Cerep, Inc. dans le cadre de sa collaboration avec votre société.

Modalités Convention applicable à compter du 1er novembre 1999 pour une durée indéterminée.

La charge comptabilisée pour votre société, au titre de l'exercice 2014, s'élève à € 18.583.

### 2. Conventions avec la société Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd (« Cerep Ltd »)

Administrateur concerné

M. Thierry Jean, président du conseil d'administration des deux sociétés.

#### a) Convention d'approvisionnement

Autorisation du conseil d'administration du 6 octobre 2011.

Nature et objet Cette convention concerne l'approvisionnement de la société Cerep Ltd par votre société en matériels biologiques pour la réalisation de services de recherche par la société Cerep Ltd.

Modalités Ces prestations sont facturées au coût du matériel, avec une marge de 5 % auxquels viendront s'ajouter les frais d'expédition supportés par votre société, refacturés au coût.

Au cours de l'exercice 2014, cette convention n'a donné lieu à aucun avoir ni facturation de la part de votre société. La société Cerep Ltd a pour sa part facturé € 60.133 à votre société dans le cadre d'un retour de matériels préalablement acquis en vertu de cet accord.

#### b) Convention de marketing

Autorisation du conseil d'administration du 11 décembre 2013.

Nature et objet Rémunération au titre des activités commerciales et marketing entre la société Cerep Ltd et votre société sur les marchés chinois et coréen.

Modalités Au cours de l'exercice 2014, € 15.958 ont été facturés par la société Cerep Ltd à votre société.

#### c) Convention de prêt

Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2013.

Nature et objet Signature d'une convention de prêt « Loan Agreement » d'un montant de € 600.000. Afin d'assurer le financement nécessaire au fonds de roulement de la filiale. Le taux de rémunération est de 5 % l'an. Cette convention a un effet rétroactif au 20 février 2013 et a été renouvelée lors du conseil d'administration le 11 décembre 2013 pour une durée de un an.

Modalités Au titre de l'exercice 2014, le produit des intérêts pour votre société s'élève à € 30.000.



**d) Convention de recherche**

Autorisation du conseil d'administration du 11 décembre 2013.

**Nature et objet** La société Cerep Ltd participe à l'effort rétroactif au 2 janvier 2014 ayant pour objet le transfert des dettes de la société Cerep Inc. non payées, en compte courant rémunéré. La rémunération est basée sur l'EURIBOR 12 mois majoré de 350 points. Le montant du prêt est de € 1.183.560.

**Modalités** Au cours de l'exercice 2014, € 2.693 ont été facturés par la société Cerep Ltd à votre société.

**3. Convention de prêt avec la société Eurofins Discovery Services Lux Holding S.A.R.L.**

Actionnaire majoritaire.

Autorisation du conseil d'administration du 25 octobre 2013.

**Nature et objet** Cette convention concerne la signature d'une convention de prêt entre votre société S.A. et Eurofins Discovery Services Lux Holding S.A.R.L. d'un montant de € 1.000.000 à € 5.000.000. Les intérêts seront calculés selon l'EURIBOR 3 mois.

**Modalités** Au titre de l'exercice 2014, le prêt consenti par votre société à la société Eurofins Discovery Services Lux Holding S.A.R.L. s'élève à € 3.196.790. Le montant des intérêts au cours de la période 2014 facturés par votre société s'élève à € 4.150 selon le taux prévu.

**Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé**

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 10 juin 2014 sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 28 avril 2014.

**Convention de prêt avec la société Eurofins Panlabs, Inc.**

Administrateur concerné

M. Thierry Jean, président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 11 avril 2014.

**Nature et objet** Accord de prêt avec effet rétroactif au 2 janvier 2014 ayant pour objet le transfert des dettes de la société Cerep Inc. non payées, en compte courant rémunéré. La rémunération est basée sur l'EURIBOR 12 mois majoré de 350 points. Le montant du prêt est de € 1.183.560.

**Modalités** Les intérêts versés au cours de l'exercice 2014 se sont élevés à € 42.475.

Ce prêt a été remboursé en totalité le 19 novembre 2014, intérêts inclus.

Paris-La Défense, le 30 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Serge Guérémy

Eurofins-Cerep  
BP 30001  
86600 Celle L'Evescault  
France  
Tél. +33 (0)5 49 89 30 00  
[fincom@cerp.fr](mailto:fincom@cerp.fr)  
[www.cerp.com](http://www.cerp.com)  
Code ISIN FR0012413771  
NYSE Euronext Paris – Alternext